

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 13 mars 1967

SG/GT/Bat (67) PV 6

S

Groupe de travail chargé d'étudier le problème
des installations du Conseil de l'Europe

PROCES-VERBAL

de la 6ème réunion du Groupe de travail (1)
qui s'est tenue à Strasbourg le 27 février 1967

M. BERNARD, Président, ouvre la séance à 9 h. 30. Il informe le Groupe que M. de Grave et M. Amatucci se sont excusés et rappelle que M. le Président Pflimlin, Maire de la Ville de Strasbourg, prendra la parole à 10 heures.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA 5ème REUNION

/SG/GT/Bat (67) PV 5/

Le procès-verbal de la 5ème réunion est adopté.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

/SG/GT/Bat (67) OJ 6/

L'ordre du jour est adopté tel qu'il est reproduit en Annexe II.

III. AUDITION DE M. LE MAIRE DE LA VILLE DE STRASBOURG

M. le Président Pflimlin, Maire de la Ville de Strasbourg, entre en séance à 10 heures. Il est accueilli par le Président, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général adjoint.

./.

(1) Voir liste des participants en Annexe I.

5487
08.7



COE051455

Le PRESIDENT remercie M. le Président Pflimlin d'avoir bien voulu se déranger pour s'entretenir avec le Groupe de travail du problème des installations du Conseil de l'Europe. Il rappelle que l'un des points du mandat du Groupe de travail est d'étudier "la meilleure utilisation qui pourrait être faite des emplacements que la Ville de Strasbourg pourrait mettre à la disposition du Conseil de l'Europe". En outre, le mandat prévoit que le Groupe de travail pourra "prendre les contacts nécessaires avec la Ville de Strasbourg".

M. PFLIMLIN, après avoir remercié le Groupe de travail de l'accueil qui lui a été réservé, fait un rapide historique de la question en insistant sur le fait que la Ville de Strasbourg a toujours été favorable à l'implantation à Strasbourg des institutions européennes. M. Pflimlin rappelle que la Ville de Strasbourg a posé sa candidature pour être le siège des communautés européennes, candidature qui avait été soutenue par le Gouvernement français. Aucun accord n'ayant pu se faire au niveau ministériel, puisque d'autres gouvernements membres avaient proposé le choix d'autres villes, le Parlement européen a été consulté, selon un procédé de votation assez particulier. Cette consultation a eu pour résultat de dégager de l'ensemble des candidatures trois villes, à savoir Bruxelles, Strasbourg et Milan, les deux premières se tenant de très près. Aucune suite n'a été donnée à cette consultation. C'est en 1959 que la Ville de Strasbourg a pris l'initiative de donner à sa proposition - il s'agit toujours de l'ensemble des institutions des communautés européennes - un caractère plus concret en chargeant M. Bertrand Monnet, architecte en chef des Monuments historiques à Paris, de procéder à certaines études (M. Pflimlin montre les plans qui ont été élaborés à l'époque). A cet effet des terrains ont été réservés à l'ouest de Strasbourg.

Par la suite, la Ville de Strasbourg s'est attachée à considérer une seconde hypothèse plus réduite, celle du maintien à Strasbourg des sessions du Parlement européen. Cette hypothèse a semblé réaliste, d'autant plus que les gouvernements membres, après deux ans de négociations, ont décidé que Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg resteraient les lieux de travail provisoires des institutions communautaires, le siège de celles-ci n'ayant pas encore pu être fixé. M. Pflimlin estime que la situation provisoire actuelle a toutes les chances de durer pendant de longues années.

Compte tenu de ce qui précède, le seul désir que la Ville de Strasbourg ait à formuler est qu'une solution puisse être trouvée qui permette tout à la fois de répondre aux vœux et aux projets du Conseil de l'Europe et à ceux du Parlement européen.

A cet égard, M. Pflimlin rappelle que la Ville de Strasbourg a loué au Conseil de l'Europe, pour un loyer symbolique de 1.--- franc, le terrain sur lequel sont construits les bâtiments existants. Selon toute vraisemblance, si le Conseil de l'Europe manifestait le désir de s'étendre, la Ville de Strasbourg serait disposée à louer, dans des conditions analogues, le restant du terrain actuellement occupé par un club de tennis. L'évacuation de cet utilisateur soulèverait un problème d'indemnisation. Bien entendu, la décision appartiendrait au Conseil municipal qui n'a pas encore été consulté.

Répondant à une question, le Président Pflimlin fait part au Groupe de l'intention des autorités municipales de faire disparaître le bastion. En ce qui concerne l'avenue Schumann, son maintien ou sa disparition dépendront de considérations urbanistiques.

Le SECRETAIRE GENERAL ADJOINT informe le Groupe que lors d'une récente rencontre qu'il a eue avec MM. Rey et Colonna, membres de la Commission de la Communauté économique européenne, tous deux ont insisté non seulement sur le caractère inadéquat des installations actuelles mais aussi sur l'urgence que revêt la solution de ce problème.

Le SECRETAIRE GENERAL déclare qu'il est heureux de constater la rapidité avec laquelle le Groupe de travail a mené ses travaux. Bien sûr, les propositions du Groupe vont plus loin que celles qui avaient été formulées par le Secrétariat Général et qui étaient beaucoup plus modestes en raison de considérations financières. Il espère que le Comité des Ministres acceptera le point de vue du Groupe de travail selon lequel des arrangements provisoires sont très coûteux et, à la longue, un projet de construction immédiate est en fait une économie. Le Secrétaire Général est sensible à l'importance que le Groupe de travail a attachée au déroulement continu et normal des activités de l'Organisation pendant les travaux de construction. Soulignant ensuite le caractère cordial qui régit les relations entre le Conseil de l'Europe et les autorités de la Ville de Strasbourg, le Secrétaire Général évoque l'appui et les efforts que celle-ci n'a jamais cessé de prodiguer au Conseil de l'Europe.

Il n'y a pas de doute dans l'esprit du Secrétaire Général que le Groupe de travail formulera des propositions satisfaisantes et efficaces, tant du point de vue fonctionnel que du point de vue esthétique. Il espère que le Gouvernement hôte voudra bien prendre l'initiative de ce projet et que les autres Gouvernements suivront son exemple.

Le PRESIDENT assure le Secrétaire Général que tout sera mis en œuvre pour présenter un rapport clair et précis.

Le Président remercie M. le Président Pflimlin, ancien Président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, de son intervention.

M. le Président Pflimlin, accompagné du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint, quitte la salle à 11 heures.

IV. EXAMEN DE LA NOTE PRESENTÉE PAR M. LANGENBACHER SUR LA PRATIQUE D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE CONCOURS

A la demande du Président, M. LANGENBACHER précise que les raisons qui ont motivé l'organisation d'un concours par l'Organisation Mondiale de la Santé sont les suivantes :

- a) des principes de caractère démocratique ;
- b) des raisons d'ordre psychologique. En effet les pays membres se sentent concernés puisqu'il y a un effort commun non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan des idées ;
- c) les possibilités de choix du projet sont plus grandes.

Cependant, M. Langenbacher tient à attirer l'attention du Groupe sur le fait qu'un concours augmente les délais d'au moins un an. Il ajoute à ce sujet que, pour la construction de son bâtiment, l'A.E.L.E. n'a pas procédé par voie de concours mais a utilisé les services d'un architecte désigné par la Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales, après entente avec elle.

Le PRESIDENT déclare que l'organisation d'un concours lui semble peu compatible avec l'urgence qui s'attache à la solution du problème. D'autre part, il cite le cas de l'O.C.D.E. qui a demandé au Gouvernement français de désigner un architecte.

L'avis du Président est partagé par M. KITSIKIS qui ajoute, d'une part, que les incidences financières d'un concours seraient importantes et, d'autre part, que la nature du problème est telle que sa solution ne pourrait être dégagée par un concours.

M. WILBY déclare que l'architecte en chef de son ministère serait plutôt favorable au concours mais que lui-même comprend parfaitement les considérations du Président et de M. Kitsikis. Il peut se rallier à leur point de vue.

M. LANGE est plutôt favorable à l'organisation d'un concours restreint.

Le PRESIDENT croit qu'il est préférable que le Conseil des Ministres prenne la responsabilité du choix de l'architecte. Il charge le Secrétariat de préparer un projet de texte qui sera incorporé dans le projet de rapport et examiné par le Groupe de travail à sa prochaine réunion.

V. SUITE DE LA DISCUSSION DES LIGNES GENERALES D'UN PROJET REpondant AUX BESOINS DE L'ORGANISATION

Le PRESIDENT invite M. Kitsikis à commenter les trois esquisses qu'il a établies.

M. KITSIKIS explique que ses esquisses tiennent compte des considérations urbanistiques du site, des bâtiments B et C existants et du fait que les bâtiments doivent être reliés entre eux. La dominante de ces plans est évidemment l'Assemblée.

Le PRESIDENT remercie M. Kitsikis de son importante contribution.

La séance est interrompue à 12 h. 15.

La séance est reprise à 14 h. 45.

Le PRESIDENT informe le Groupe de travail qu'il a rendu visite au Secrétaire Général et que l'entretien a porté notamment sur les aspects du financement.

VI. EXAMEN DE L'AVANT-PROJET DE RAPPORT AU COMITE DES MINISTRES PRESENTE PAR LE SECRETARIAT

Le Groupe de travail procède à l'examen de l'avant-projet de rapport établi par le Secrétariat Général. Il précise qu'il ne s'agit que d'une première lecture destinée surtout à permettre aux membres d'exprimer leur point de vue. Le document, revu à la lumière des observations qui seront faites, fera l'objet d'une seconde lecture détaillée, à la prochaine réunion du Groupe.

Outre des modifications de forme apportées au document, les observations ci-après ont été formulées et approuvées par le Groupe :

a) Le PRESIDENT estime qu'il faut, en quelques lignes, situer les deux extrêmes (plans Monnet - extension des bâtiments provisoires) que le Groupe de travail a délibérément évités en prenant des décisions se situant à égale distance de ces extrêmes. Cette précision pourrait être insérée au paragraphe 9.

b) M. HUNT rappelle que le mandat précise que le Groupe doit indiquer "les lignes générales d'un projet couvrant les besoins". A cet effet il lui semble important d'expliquer dans le rapport la solution que préconise le Groupe.

- Le PRESIDENT est chargé de rédiger ce texte.

c) M. WILBY est chargé de revoir la rédaction du paragraphe relatif à la première hypothèse envisagée par le Groupe de travail.

d) Le PRESIDENT estime qu'il conviendrait d'exprimer l'avis que la structure métallique à l'étage supérieur du bâtiment C devrait être enlevée.

e) M. WILBY demande que soit mise en relief la constatation principale du Groupe de travail, qui est le déficit en surfaces, lequel ne peut être comblé que par la construction d'un nouveau bâtiment.

f) Le PRESIDENT considère que des dépenses plus importantes devraient être consacrées à l'entretien des bâtiments. En outre, le rapport devrait mentionner qu'il faudra prévoir, pour les nouveaux bâtiments, un système de lavage permanent, comme dans toutes les villes industrielles.

g) Le PRESIDENT estime qu'après la construction des nouveaux bâtiments, le bâtiment B - et peut-être aussi le bâtiment C - devraient recevoir un traitement de façade cohérent.

h) En ce qui concerne les besoins immédiats, le PRESIDENT n'est pas favorable à la construction de baraquements temporaires tant qu'une décision sur la solution finale au problème des installations n'aura pas été prise.

i) M. LANGE considère que la dépense totale devrait être indiquée comme se situant entre 60 et 70 millions de francs au lieu de faire l'objet d'un chiffre précis.

VIII. DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

M. DAUSSIN rappelle au Groupe de travail que, lors de la précédente réunion, il avait été décidé en principe d'effectuer les visites des bâtiments d'Organisations internationales ayant leur siège à Genève et d'y tenir la dernière réunion du Groupe les 3, 4 et 5 avril 1967. Or, il est de coutume d'approuver le rapport à Strasbourg. M. Daussin propose donc que cette réunion ait lieu à Strasbourg.

M. LANGENBACHER est d'avis que la visite à Genève peut être ajournée. Les organisateurs pourraient être informés qu'elle aura lieu à une date ultérieure, lors de l'élaboration du programme définitif.

Le Groupe se rallie à cette proposition et décide de tenir sa 7ème réunion à Strasbourg, du lundi 3 avril 1967, à 10 heures, au mardi 4 avril 1967, à 18 heures 30.

La séance est levée à 18 heures 30.

A N N E X E I

A P P E N D I X I

Liste des participants

List of Participants

FRANCE

M. H. BERNARD
Président

Inspecteur Général des
Bâtiments Civils et des
Monuments et Palais
Nationaux
Direction de l'Architecture
44 Avenue d'Iéna
Paris 16ème.

REP. FED.
D'ALLEMAGNE
FED. REP. OF
GERMANY

M. K. LANGE

Ministerialrat Dipl. Ing.
Bundeschatz Ministerium
Bauabteilen
Bonn
Rheindorferstr. 108.

GRECE
GREECE

M. le Professeur
C. KITSIKIS

Ingénieur-Architecte
rue Spefsipou 1
Athènes 139

SUISSE
SWITZERLAND

M. Heinz
LANGENBACHER

Chef de Section I du
Département Politique
Fédéral
Berne.

ROYAUME-UNI
UNITED KINGDOM

G.T.WILBY, Esq.

Senior Estate Surveyor
Ministry of Public Buildings
and Works
Elizabeth House
39 York Road
London S.E.1

CONSEIL DE
L'EUROPE
COUNCIL OF
EUROPE

M. A. DAUSSIN

Directeur des affaires
administratives
Strasbourg

S.C.HUNT, Esq.

Adjoint au Directeur des
affaires administratives
Strasbourg.

M. R. CLAMER

Chef de la Division des
Services techniques
Strasbourg.

Secrétariat

M. J. TSIMARATOS

Administrateur adjoint au
Conseil de l'Europe.

A N N E X E II

Groupe de travail chargé d'étudier le problème
des installations du Conseil de l'Europe

ORDRE DU JOUR

de la 6ème réunion qui s'est tenue le lundi
27 février 1967 à Strasbourg (Salle 501)

1. Adoption du procès-verbal de la 5ème réunion.
/SG/GT/Bat (67) PV 57
2. Adoption de l'ordre du jour.
/SG/GT/Bat (67) OJ 67
3. Audition de M. le Maire de la Ville de Strasbourg.
4. Examen de la note présentée par M. Langenbacher sur
la pratique d'autres organisations internationales
en matière de concours.
/SG/GT/Bat (67) 107
5. Suite de la discussion des lignes générales d'un
projet répondant aux besoins de l'Organisation.
6. Examen de l'avant-projet de rapport au Comité des
Ministres présenté par le Secrétariat Général.
7. Questions diverses.
8. Date, heure et lieu de la prochaine réunion.